

Stratégie de réouverture des ERP et des activités au 9 juin 2021

La réouverture progressive des établissements recevant du public et des activités regroupant du public s'échelonne du 19 mai au 30 juin 2021.

Au 9 juin 2021 dans les piscines :

- Pour les pratiquants : sports sans contact autorisés pour le public non prioritaire avec jauge de 50 % de l'effectif ERP.
- Pour les spectateurs : avec jauge de 65 % de l'effectif ERP et plafond de 5 000 personnes. Règles définies pour les HCR pour l'activité de restauration.
- Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.

Au 9 juin 2021 dans les médiathèques :

- Jauge de 4m2 et maintien du 1 siège sur deux en configuration assise + protocole sanitaire adapté.

Entre 23h et 6h, partout sur le territoire : obligation de présenter une attestation dérogatoire au couvre-feu lors des déplacements suivants :

- déplacements professionnels ;
- déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé ;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires, ou pour la garde d'enfants ;
- déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnant ;
- déplacement de transit vers les gares et aéroports, pour des déplacements correspondant à ces motifs impérieux.

Les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits de 23h00 à 06h00, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive.

Quant aux établissements autorisés à ouvrir, ils ne peuvent accueillir de public après 23h00.

Depuis le 9 juin, les flux de voyageurs entre la France et les pays étrangers sont rouverts selon des modalités qui varient en fonction de la situation sanitaire des pays tiers et de la vaccination des voyageurs.

Une classification des pays a été définie sur la base des indicateurs sanitaires. Les listes des pays sont susceptibles d'être adaptées selon les évolutions de la situation épidémique.

Classification des pays au 2 juin 2021 sur la base des indicateurs sanitaires :

- Pays « verts » : pas de circulation active du virus, pas de variants préoccupants recensés. Espace européen, Australie, Corée du Sud, Israël, Japon, Liban, Nouvelle-Zélande, Singapour.
- Pays « orange » : circulation active du virus dans des proportions maîtrisées, sans diffusion de variants préoccupants. Tous les pays, hors pays définis tels que « verts » et « rouges ».
- Pays « rouges » : circulation active du virus, présence de variants préoccupants. Afrique du Sud, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Inde, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Suriname, Turquie, Uruguay.

La dérogation aux motifs impérieux accordée aux parents vaccinés s'applique également à leurs enfants mineurs accompagnants. Les mineurs de 11 à 18 ans sont néanmoins concernés par l'obligation de présenter un test négatif.

Liens utiles

[Site du Gouvernement](#)

[Site de la préfecture du Val d'Oise](#)